

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,
J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No 2602.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL 21 NOVEMBRE 1890

ACTUALITES

La banque Ville-Marie vient de transporter à Ste-Thérèse la sucursale qu'elle avait installée auparavant à St-Jérôme.

Nos abonnés de St-Hyacinthe et des environs pourront s'adresser à M. Magloire Benoit, de St-Hyacinthe pour vendre leurs grains, acheter leur charbon etc., M. Benoit est à l'ancienne place de MM. Bousquet & Benoit.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne l'adresse de M. Basile Massé, de St-Hyacinthe, un des marchands de meubles les plus estimés de la ville; les matelas et autres articles, fabriqués par lui ont une réputation qui s'étend bien au delà des limites du district dont St-Hyacinthe est la capitale.

La Société qui existait entre M. A. R. Cintrat et M. J. McNeil, sous la raison sociale 'Cintrat & McNeil' a été dissoute de consentement mutuel, M. Cintrat continue seul les affaires au No 36 rue Windsor. Les entrepreneurs trouveront chez M. Cintrat un assortiment complet de devant de cheminée, consoles, dessus de marbre etc.

L'EXPOSITION DE LA JAMAÏQUE

Le gouvernement de Québec a nommé, il y a quelques jours, M. A. Dupuis, de Ste Anne de la Pocatière, commissaire à l'exposition de la Jamaïque. M. Dupuis est un agronome distingué et s'acquittera sans doute de la mission qui lui est confiée avec beaucoup de succès. Mais le commerce aurait peut-être préféré que le choix du gouvernement tombât sur une personne plus au courant du commerce, de ses usages, de ses exigences. Ce ne sont pas des études de culture comparée que le commissaire du gouvernement aura à faire à Kingston; ce sont des débouchés qu'il lui faudra chercher, et il aura besoin pour cela de notions assez étendues sur le commerce international, les transports par voie ferrée et par voie maritime, les douanes, les changes, etc, que l'on ne peut pas exiger d'un agriculteur, si intelligent qu'il puisse être.

Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés que nos lecteurs profiteront de cette occasion pour essayer d'ouvrir à nos produits le marché des Antilles en expédiant à l'exposition des échantillons de tous nos produits agricoles.

Ajoutons que le produit qui nous paraît avoir le plus besoin de débouchés c'est le foin. Les autres finiront par trouver un marché; pour plusieurs le bill McKinley ne pourra pas fermer la porte des Etats-Unis; nos voisins achètent notre orge et nos patates; l'Angleterre a fait bon accueil à nos œufs et recevra avec plaisir nos volailles; elle prendrait aussi nos pois, mais à son prix. Il n'y a que le foin qui soit actuellement sans débouché.

Notre correspondant de New-York cote le foin de choix \$13.00 la tonne; déduisez fret \$4, droits \$4, commission du vendeur et menus frais \$1, et vous avez comme produit net \$4 la tonne. Il n'y a donc pas moyen d'expédier de ce côté-là. L'Ecosse prendrait notre foin s'il était empaqueté d'une manière spéciale qui demande du soin et nos commerçants ne veulent pas prendre la peine de faire leurs balles dans le goût des Ecossais.

Le seul marché que nous puissions viser maintenant est donc celui des Antilles et nous espérons que le représentant du gouvernement à Kingston fera tout son possible pour nous assurer ce marché.

LES EPICIERS.

La guerre qui menaçait entre les épiciers de gros et ceux de détail, est commencée et a déjà donné lieu à plusieurs combats, comme on le verra par les comptes rendus que nous donnons plus loin des réunions des associations des détailliers de Montréal. Notre journal étant l'organe de l'Association des Epiciers de détail, c'est un devoir pour nous de mettre devant le public et devant nos lecteurs du commerce de gros les vues, les opinions, et les réclamations de l'association de détail; mettant en même temps nos colonnes à la disposition de l'Association de gros pour y insérer les réponses que l'on voudrait faire.

Mais si nous sommes obligé, par devoir et par principes, de rester neutre dans la querelle, il ne nous est pas défendu de dire combien nous regrettons qu'au lieu de se faire la guerre, ces deux corporations n'en soient pas venues plutôt à une entente.

Il est un fait certain que le commerce de détail, s'il veut se léguer et rester uni, peut influencer considérablement les destinées de l'Association de gros. C'est le détail qui est en relations immédiates avec le consommateur et qui peut faire passer dans la consommation les produits qu'il voudra patronner. Le commerce de gros n'est qu'un intermédiaire entre le producteur ou le fabricant et le commerce de détail et il est possible que l'on puisse, dans bien des cas se passer avantageusement de cet intermédiaire qui renchérit, naturellement le coût des produits qui se trouvent chargés de son profit. Il y a du vrai dans le reproche fait au système des *combine* qu'il met sur le même pied le détaillier expérimenté, habile, bien informé et celui qui ne fait qu'entrer dans le commerce. Le premier devra payer ses marchandises le même prix que le dernier, perdant par là une grande partie de ses avantages naturels. Il est vrai également que le terme de 3 jours accordé pour gagner l'escompte au comptant est trop court, ce terme a d'ailleurs été reconnu impraticable et il a été

généralement prolongé à 10 jours. On ne peut nier encore que la *combine* a fait hausser pour le détaillier le prix coûtant de certains articles dont il n'est pas en position d'augmenter le prix de vente. Enfin, on conviendrait qu'une classe d'hommes intelligents et rompus aux affaires comme le sont la plupart des épiciers détailliers, soit un peu choquée de se voir faire la loi et une loi strictement exécutée, par un petit nombre de maisons avec lesquelles elle est cependant obligée de faire ses affaires.

De leur côté, les épiciers de gros répondent qu'ils n'ont adopté ce système que comme mesure nécessaire de protection pour eux mêmes, et pour mettre fin à une concurrence ruineuse qui les forçait à vendre, au dessous du prix coûtant, les marchandises dont le commerce est le plus considérable, comme le sucre, par exemple, qui fournit seul de 25 à 30 p.c. du chiffre total des affaires d'une maison de gros.

Ils disent que le profit qu'ils font au moyen du *combine* n'est que de 1 ou au plus 1/2 c par livre sur le sucre, soit, en moyenne, de 5 p.c. tandis que les frais d'administration absorbent certainement ces 5 p.c. et ne leur laissent, pour bénéfice net, que l'escompte qui n'est après tout, que l'intérêt légitime des capitaux qu'ils ont placés dans leur commerce.

Que s'ils ont diminué un peu certains escomptes, ils en ont accordé d'autres pour des articles qui se vendaient autrefois net, au comptant, que le système de longs crédits qui est en vogue dans d'autres genres de commerce est tout simplement ruineux pour le détail comme pour le gros et que les détailliers devraient au contraire leur savoir gré de les forcer, ainsi, à être eux-mêmes plus circonspects lorsqu'ils ouvrent un compte à un acheteur à crédit, à suivre de plus près la collection de leurs comptes afin de pouvoir gagner l'escompte de 12 p.c. par an, au lieu de garder d'année en année des milliers de piastres de crédits dans leurs livres.

Que l'on ne peut exiger en justice qu'ils fassent leur commerce gratis, afin de permettre aux détailliers d'augmenter leurs profits.

Qu'il n'y a peut-être pas plus de 25 p.c. des détailliers de la ville qui soient en état de payer leurs marchandises au comptant et que les maisons de gros sont dans la nécessité de financer pour les autres, étant obligés pour certaines marchandises comme les spiritueux, par exemple, de payer elles-mêmes, au comptant, des droits qui se montent 150 ou 200 pour cent de la valeur marchande de ces marchandises.

Et enfin que les détailliers feraient beaucoup mieux de s'entendre entre eux pour fixer eux au si les prix à une marge de profit raisonnable et de renoncer ainsi à la pratique de couper les prix pour faire concurrence au voisin, pratique détestable, ruineuse et qu'il faudrait faire cesser à tout prix.

Voilà, en résumé, la position respective des belligérants. Le public appréciera et tirera ses conclusions.

LE RAPPORT OFFICIEL DE LA RECOLTE.

M. le Dr. Leclère, résume comme suit les informations qu'il a reçues des Sociétés d'Agriculture sur les récoltes de la province.

La belle température que nous avons eue pendant la première moitié du mois de Septembre a été très utile aux moissons en leur permettant de mûrir, surtout dans les comtés situés dans le bas du fleuve St-Laurent; néanmoins dans certaines localités le grain semé tard a un peu souffert des effets de la gelée.

En général on peut affirmer que, sur le tout, la récolte de grain sera au dessus de la moyenne; les seuls grains qui sont en souffrance étant l'orge et l'avoine, cette dernière étant certainement au dessous de la moyenne.

Quoiqu'il en soit notre rapport donne les patates comme bonnes, nous savons par des renseignements postérieurs que, dans plusieurs endroits elles commencent à se gâter.

Les récoltes-racines sont bonnes et abondantes, les prairies belles et les pâturages riches.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Foin.....	Bon.
Blé.....	Bon.
Orge.....	Au dessus de moyenne
Avoine.....	Mauvaise.
Sarrasin.....	Bon.
Seigle, peu cultivé.....	Bon.
Pois.....	Bons.
Blé d'Inde.....	Bon.
Patates.....	Bonnes.
Récoltes-Racines.....	Bonnes.
Tabac.....	Bon.
Culture pour Silos.....	Bonne.
Fruits.....	Médiocres.

TEMPÉRATURE.

Septembre..... Moyenne 67° Fahr.
Octobre..... " 56° Fahr.

Par ordre,

GEORGES LECLÈRE,
Secrétaire,

Département de l'Agriculture, P. Q.

ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL

Assemblée mensuelle tenue au Mechanic's Hall, Jeudi, le 13 Novembre 1890.

M. Edouard Elliott, président, au fauteuil.

Présents: MM. S. Demers, S. D. Vallières, B. Connaughton, J. E. Manning, A. Desjardins, John Robertson, H. Viger, J. O'Shaughnessy, A. Daoust, A. S. Daoust, A. Jolicœur, F. Bigaouette, S. Larchevêque, P. Legault, P. Mageau, S. Cardinal, U. Laporte, E. Ménard, Walter Paul, A. D. Fraser, O. Ricard, P. Désormiers, M. Boudreau, J. A. Lévesque, D. Ruel, Alph. Lefebvre, Alph. Beauchamp, L. A. Houde, jr, et une centaine d'autres.

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté.

M. S. Demers donne avis que, à la prochaine assemblée, il proposera que MM. J. A. Lévesque, D. Ruel, Alphonse Lefebvre, S. Cardinal, Alphonse Beauchamp, L. A. Houde, jr, et F. E. Fontaine, soient élus membres de l'Association.

Puis, M. le Président rappelle la circulaire qui a été adressée à tous les épiciers par ordre de l'Associa-